

DOSSIER C.A.P.E.S.

Les conditions de formation des futurs enseignants changent, avec la création des IUFM; leurs conditions de recrutement changent aussi. Ainsi, les épreuves du CAPES externe de mathématiques ont, depuis 1992, à l'oral, pris une autre forme, fixée dans les B.O "Spécial n° 7" du 05/09/91, et n° 33 du 26/09/91, et annoncée au J.O. du 05/05/91 selon les termes:

Section Mathématiques

a) Epreuves écrites d'admissibilité:

1. Première composition (durée: cinq heures; coefficient 1).
2. Deuxième composition (durée: cinq heures; coefficient 1).

b) Epreuves orales d'admission

1. Exposé sur un thème donné suivi d'un entretien avec le jury sur les questions soulevées par l'exposé du candidat (durée de la préparation: deux heures; durée de l'exposé: vingt cinq minutes; durée de l'entretien: vingt minutes; coefficient 1).

2. Epreuve professionnelle: analyse d'une situation d'enseignement.

Cette épreuve comporte un exposé suivi d'un entretien avec les membres du jury. Elle prend appui, au choix du candidat formulé lors de son inscription:

- soit sur une situation choisie par le jury parmi celles observées par le candidat pendant la première année à l'institut universitaire de formation des maîtres ou mises en œuvre dans son enseignement. Ces situations sont illustrées dans le dossier par des exercices portant sur au moins quatre thèmes et sont résumées dans une note de synthèse;
- soit sur une situation proposée par le jury dans le cadre d'un programme,

durée de la préparation: deux heures; durée de l'épreuve: quarante- cinq minutes (exposé: vingt-cinq minutes maximum; entretien: vingt minutes minimum); coefficient 1.

L'A.P.M.E.P. suit évidemment "l'affaire" de très près; c'est pourquoi nous vous présentons dès aujourd'hui un dossier sur ce concours.

C'est Evelyne BARBIN, Maître de Conférences à l'I.U.F.M. de CRETEIL qui ouvrira ce dossier, non par des propos généraux sur la formation en I.U.F.M., mais par l'exposé d'une *expérience concrète de formation*. L'article a certes déjà circulé dans les I.U.F.M. mais, dans le cadre de notre Bulletin, il s'adresse plus particulièrement à tous les collègues, et ils sont nombreux, qui recevront cette année encore des stagiaires I.U.F.M. dans leurs classes: autant dire qu'il est d'actualité en cette période de l'année.

André ROUCHIER est, lui, Directeur Adjoint de l'I.U.F.M. d'ORLEANS-TOURS, et a été à ce titre *observateur* du déroulement des épreuves 92 du CAPES, en mathématiques. Il a bien voulu nous confier ses impressions et les premières réflexions que lui ont inspirées ces épreuves "new look".

La version officielle des faits, à savoir le rapport du président du Jury, a été rédigée. Elle paraîtra début 1993, éditée par le centre National de Documentation Pédagogique (C.N.D.P.), et sera en vente dans tous les Centres Régionaux de Documentation Pédagogique (C.R.D.P.) au prix de 44.F (!) sous le n°001R5457. On y trouvera, outre le bilan chiffré des épreuves, avec les résultats par académie et la répartition des notes, quelques commentaires sur les épreuves écrites, et surtout de nombreux détails sur les épreuves orales, qui distinguent dans leur rédaction le choix d'option 1 ou 2. Le rapport se termine par une analyse assez fine des épreuves orales, d'où il ressort essentiellement que "*le remplacement de l'épreuve d'exercices d'une durée de 30 mn par l'épreuve professionnelle d'une durée de 45 n donne au jury tout le temps nécessaire pour apprécier les qualités des candidats. Aucun ne peut faire illusion s'il n'a pas préparé sérieusement l'épreuve.*"

Pour la version 1993 du C.A.P.E.S., les instructions figurent dans le B.O. "spécial n° 5" du 03/09/92.

Que vous soyez candidat, ou conseiller pédagogique, ou formateur en I.U.F.M., vos remarques et appréciations nous intéressent. Elles seront les bienvenues auprès de la

Commission Formation des Maîtres
A.P.M.E.P. 26, Rue Duméril. 75013 PARIS,

qui saura donner à ce dossier les suites qui s'imposent.